

## Agent de propreté et hygiène

Selon un cahier des charges, l'agent nettoie, entretient ou remet en état, différents locaux (bureaux, salles, halls, couloirs, montées d'escalier, etc.), dans différents lieux (administrations, entreprises, gares, transports, domiciles de particuliers).

L'agent travaille de façon autonome ou en équipe en fonction des lieux d'exercice et des tâches à exécuter. Dans tous les cas, s'il est amené à côtoyer les clients ou les usagers, il doit faire preuve de discrétion et d'amabilité.

Il (elle) exerce différentes activités pouvant être classées en trois fonctions :

- 1- Fonction d'exécution :
  - ✓ Préparation d'un chantier ou d'une intervention ponctuelle.
  - ✓ Exécution de toutes les opérations courantes, complémentaires et périodiques de remise en état ou de rénovation de surfaces de toutes natures.
  - ✓ Nettoyage et rangement des équipements, des matériels et des produits, clôture de chantier.
- 2- Fonction de gestion et de qualité :
  - ✓ Enregistrement de données.
  - ✓ Contrôle de la qualité des prestations.
  - ✓ Traitement des prestations non conformes.
  - ✓ Collecte et transmission des informations destinées à améliorer la qualité du service.
- 3- Fonction de maintenance des moyens de productions :
  - ✓ Déclenchement d'un processus d'intervention corrective ou préventive.
  - ✓ Opération de maintenance de premier et deuxième niveau.

### Débouchés

Le titulaire de ce CAP travaille en tant qu'agent de nettoyage ou en tant que conducteur d'engins dans une entreprise de propreté ou au sein du service d'entretien d'une entreprise industrielle (agroalimentaire, pharmaceutique...) ou d'une collectivité (établissement de soins, crèche...).

Il a des horaires décalés car il travaille en dehors des heures d'ouverture de l'entreprise : la nuit, tôt le matin ou tard le soir.

Des métiers spécialisés :

En fonction des lieux où il travaille, l'agent de propreté et d'hygiène peut se spécialiser. En nettoyage hospitalier (ou maison de retraite, établissement de cure...), en ultrapropreté (agroalimentaire, laboratoires...), en entretien machiniste (bureaux, centres commerciaux, musées, parcs d'attraction...), en petite maintenance (bureaux, copropriétés...), en espaces verts, en travaux en hauteur (pour laver les vitres...).

### Accès à la formation

Après une classe de 3ème

### Programme

Grille horaire (a)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
<b>Enseignement professionnel</b>	333h30	312h
<b>Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)</b>	43h30	39h
<b>Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)</b>	43h30	39h
<b>Réalisation d'un chef d'œuvre(c)</b>	87h	78h
<b>Prévention Santé Environnement</b>	43h30	26h
<b>Français, Histoire-Géographie</b>	43h30	39h
<b>Enseignement moral et civique</b>	14h30	13h
<b>Mathématiques – Physique-Chimie</b>	43h30	39h
<b>Langue vivante</b>	43h30	39h
<b>Arts appliqués et culture artistique</b>	29	26h
<b>Education physique et sportive</b>	72h30	65h
<b>Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation</b>	101h30	91h
<b>Période de formation en milieu professionnel (semaines)</b>	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

### Enseignements professionnels

Outre les cours d'enseignement général commun à tous les CAP, les élèves étudient le nettoyage industriel pour apprendre à choisir la technique d'entretien la plus adaptée au travail à effectuer.

Ils apprennent donc les différents types de matériaux et de revêtements, les produits de nettoyage et les machines, l'entretien de la vitrerie, la monobrosse et son utilisation, les revêtements textiles et leur entretien, les systèmes d'aspiration, la laveuse ou autolaveuse, le marbre, les pierres marbrières et leur entretien, le bois et l'entretien d'un parquet.

Ils étudient la microbiologie et la chimie appliquée, les microbes et les risques de contamination. Ils apprennent à les éliminer avec les produits et les techniques qui conviennent. Les cours d'hygiène et de sécurité sont aussi importants.

### Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

### Examen

#### Unités professionnelles :

- Techniques d'entretien courant (coeff. 8)
- Techniques de remise en état (coeff. 5)
- Techniques de bionettoyage (coeff. 5)

#### Unités d'enseignement général :

- Français – Histoire Géographie – Education Civique coeff. 3
- Mathématiques, Sciences physiques chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

### Statistiques

#### Académie de Montpellier

En 2017 : 37 présents, 32 admis (soit 86.49% de réussite).

En 2018 : 33 candidats inscrits, 33 présents, 26 admis (soit 78,79% de réussite)

En 2019 : 34 candidats inscrits, 34 présents, 29 admis (soit 85,29 % de réussite).

#### Académie de Toulouse

En 2019 : 17 présents, 15 admis (soit 88.2% de réussite).

#### **Candidats en apprentissage uniquement**

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

#### Principales poursuites d'études

- Mention Complémentaire (MC) Sécurité civile et d'entreprise
- Bac pro Hygiène et environnement

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

### Où se former en Occitanie

#### Académie de Montpellier

##### 30 Bagnols / Cèze

Lycée professionnel Albert Einstein (*public*)

##### 30 Nîmes

Lycée professionnel Voltaire (*public*)

##### 34 Montpellier

Lycée professionnel Jules Ferry (*public*)

IFRMA de l'Hérault **A**

##### 66 Perpignan

EREA Joan Miro (*public*)

##### 66 Rivesaltes

IFRMA des P.O **A**

#### Académie de Toulouse

##### 31 Toulouse

CFA du de la propreté **A**

**A** formation en apprentissage

### En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Voie pro « Les métiers de la propreté et de l'environnement »

- Zoom sur Les métiers de la propreté et services associés

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**

### Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

Béziers

04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

Carcassonne

04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

Céret

04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

Le Vigan

04 99 92 01 72 - [ce.0301647c@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0301647c@ac-montpellier.fr)

Lunel

04 67 83 56 83 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

Mende

04 66 65 05 17 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - [ce.0340096v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340096v@ac-montpellier.fr)

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

Narbonne

04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

Nîmes Centre

04 66 29 03 81 - [cio.nimescentre@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimescentre@ac-montpellier.fr)

Nîmes Ouest

04 66 27 95 00 - [cio.nimesouest@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimesouest@ac-montpellier.fr)

Perpignan

04 68 50 20 86 - [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

Pézenas

04 67 98 85 74 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

Prades

04 68 05 32 00 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

Sète

04 67 18 34 18 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

### Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch

05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - [valerie.ballester@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.ballester@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom

05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - [valerie.ballester@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.ballester@ac-toulouse.fr)

CIO Foix

05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau

[cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret

05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Ranguel

05 67 52 41 55 - [cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr)